

Mémo d'information sur les algues bleu-vert

N° 01 2010/08/06

Région administrative :	15-Laurentides	
Bassin versant :	Rivière du Nord	
Nom du plan d'eau :	Guindon, lac	Secteur :
Latitude :	45,8678203765	Longitude : -74,1146031423

Destinataires	
Municipalité(s)	Nom du destinataire, fonction
Sainte-Anne-des-Lacs	Monsieur Jean-François René, directeur général info@sadl.qc.ca
	Monsieur Frédéric Girard, inspecteur municipal env@sadl.qc.ca
	Monsieur Éric Brunet, directeur de l'urbanisme urbanisme@sadl.qc.ca

Observations générales (2010/07/30)

Plaques flottantes de consistance gélatineuse composées de substrat et de minces filaments verts accumulées en bordure des rives du secteur ouest en raison des vents dominants. Les plaques tapissent une superficie totale estimée à 18 mètres². Seul le secteur ouest du lac a été visité, à partir de la rive.

Le réseau de distribution d'eau «Les Cerisiers» prélève l'eau directement du lac. Comme il dessert 19 personnes, il n'est pas visé par le plan de gestion relatif aux algues bleu-vert. De plus, depuis 2007, ce réseau est sous avis de non-consommation émis par la direction de la santé publique. Des prises d'eau prélèvent l'eau directement du lac et pourraient desservir des résidences privées.

Carte ci-jointe Aucun prélèvement

Observations aux stations d'échantillonnage et résultats (trousses de dépistage ou analyses de laboratoire)

Station : Gui-B	Type de prélèvement : Surface-Écume	
Observations visuelles		
Échantillon prélevé dans une plaque gélatineuse recouvrant une superficie estimée à moins de 1 mètre ² .		
Cyanobactéries	Totales : > 2 000 000 cellules/ml À potentiel toxique : > 2 000 000 cellules/ml	
Cyanotoxines	Trousse de dépistage	
	Dépistage de microcystines négatif (non détectées par la trousse) <input type="checkbox"/> (L'échantillon pour les cyanotoxines n'est pas envoyé au CEAEQ)	
	Laboratoire du CEAEQ	
	Microcystines	non détectée <input type="checkbox"/> 3,8 µg/l (toxicité équivalente)
Anatoxine-a	non détectée <input checked="" type="checkbox"/> µg/l	



Interprétation des observations ou des résultats d'analyses

<input type="checkbox"/>	<i>Situation normale</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Autre phénomène (autres types d'algues, pollen, etc.)</i> <i>Observations :</i>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote A : <i>Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont démontré que la densité de cyanobactéries totales¹ était inférieure à 20 000 cellules/ml. Une densité aussi faible n'est pas considérée comme une fleur d'eau.</i></p> <p><i>Cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</i></p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cote B : <i>Les résultats d'analyse ont confirmé la présence de cyanobactéries totales¹ dans les échantillons prélevés dans le plan d'eau à une densité d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Il est possible qu'un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils pour l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) de votre plan d'eau ou qu'il y a une présence significative d'écume. Cependant, à la suite d'une évaluation des informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau et les usages connus, cette situation ne requiert pas une intervention de santé publique.</i></p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : Riverains souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
<input type="checkbox"/>	<p>Cote C : <i>Les résultats d'analyse des échantillons prélevés dans le plan d'eau ont confirmé une densité de cyanobactéries totales d'au moins 20 000 cellules/ml. Il s'agissait donc d'une fleur d'eau de cyanobactéries. Au moins un résultat en cyanotoxines dépasse un des seuils visant à protéger l'usage le plus sensible (baignade ou eau potable) dans un secteur important de votre plan d'eau. Il peut également y avoir une présence significative d'écume.</i></p> <p><i>Les informations sur la localisation, l'étendue de la fleur d'eau ainsi que les résultats d'analyses ont été transmis à la DSP. À la suite d'une évaluation de l'ensemble de la situation, la DSP informera la municipalité de sa décision et des mesures particulières à prendre, s'il y a lieu.</i></p> <p>Suivi visuel volontaire effectué par : souhaité (volontaires recherchés) <input type="checkbox"/></p>
Prochaine visite prévue : <input type="checkbox"/> le ou vers le <input type="checkbox"/> Aucune Selon les observations de la vigie	

Actions à prendre par le destinataire

Assurer si possible une vigie sur ce plan d'eau et effectuer un nouveau signalement au MDDEP si l'étendue ou l'intensité de la fleur d'eau s'accroît de façon importante. Nous informer s'il y a lieu d'un nouveau partenaire pour le suivi visuel.

Les recommandations générales pour protéger la santé en présence d'une fleur d'eau s'appliquent en tout temps. Ces recommandations se trouvent à l'adresse suivante :

http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?algues_bleu-vert

Personnes à aviser sur votre territoire (cote B et C)

- le coordonnateur des mesures d'urgence
- l'opérateur de la station de traitement si le plan d'eau est utilisé comme source d'approvisionnement en eau potable
- les exploitants de plages organisées, localisées sur les rives du plan d'eau.

Informations supplémentaires sur les algues bleu-vert et la protection des plans d'eau

Consulter le Portail national de l'information gouvernementale :

<http://www.alguesbleuvert.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

Direction régionale du MDDEP :

Personne à contacter : Isabelle Dorion

Tél. : 450 433-2220 poste 280

Direction de santé publique (DSP) :

Personne à contacter : Dr Michel Savard ou Bruno Cossette

Tél. : 450 432-8735

¹ **Cyanobactéries totales:** Ensemble des genres dominants de cyanobactéries présents dans l'échantillon. Les cyanobactéries totales regroupent donc les genres susceptibles de produire des toxines et les autres cyanobactéries.